

Pôle communication

Lundi 11 juillet 2022

INFO PRESSE


Alerte sanitaire : retrait-rappel Crèmes glacées Vanille de la marque Häagen-Dazs

À la suite de la découverte de la présence de traces d'Oxyde d'éthylène (ETO), supérieures à celles autorisées par la législation européenne, il est procédé au rappel volontaire de quatre lots de crèmes glacées vanille commercialisé sous la marque Häagen-Dazs.

Nature du produit : Crèmes glacées Vanille

Marque : Häagen-Dazs

Modèle ou référence :

Crème glacée vanille en pots de 460 ml	
Crème glacée vanille en pots de 650 ml	
Crème glacée vanille en pots de 95 ml	
Vanilla collection : étuis de 4 pots de 95ml	

Les lots concernés :

- **GTIN 3415581311716** Lot Tous les lots DDM* entre le 06/07/2022 et le 21/05/ 2023
- **GTIN 3415581101010** Lot Tous les lots DDM entre le 06/07/2022 et le 21/05/ 2023
- **GTIN 3415580503518** Lot Tous les lots DDM entre le 06/07/2022 et le 21/05/ 2023
- **GTIN 3415581586718** Lot Tous les lots DDM entre le 06/07/2022 et le 21/05/ 2023

* DDM date de durabilité minimale

L'alerte sanitaire, lancée au niveau européen, a été relayée en Nouvelle-Calédonie par le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) afin que ces produits soient immédiatement retirés de la vente.

Le SIVAP s'est immédiatement rapproché des importateurs, des grandes et moyennes surfaces ainsi que plusieurs commerces du Territoire, dès le 11 juillet 2022, afin que les mesures de gestion d'alerte soient mises en œuvre et notamment que :

- tous les produits soient retirés du circuit de commercialisation
- les consommateurs qui ont acheté ces produits, soient informés de ne pas les consommer et de les détruire.

Les consommateurs doivent vérifier la présence à leur domicile des références citées plus haut.

Ce rappel volontaire concerne uniquement le parfum vanille comme mentionné ci-dessus. Aucun autre parfum de la marque Häagen-Dazs n'est concerné.